



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION saison 2017/2018

Comment avez-vous connu Cohiba Salsa?.....

NOM**Prénom**.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél Portable.....

E-mail.....

Salle(s) choisie(s) et niveau(x): (merci de fluoter votre choix)

	RAUDEL	YOSVANI
Lundi	Salle Pessac France PESSAC <i>39 rue Anatole France</i> 19h15-20h15 : salsa débutant 20h15-21h15 : salsa intermédiaire 21h15-22h15 : salsa avancé	
Mercredi	Salle O-Zone BORDEAUX <i>25 rue Boulan</i> 20h30-21h30 : salsa débutant 21h30-22h30 : salsa inter-avancé	Salle le Trinquet Bordelais EYSINES <i>Impasse St-Exupéry Sortie 9</i> 19h30-20h30 : salsa débutant 20h30-21h30 : salsa intermédiaire 21h30-22h30 : salsa avancé

Note : *Le professeur se réserve un droit de regard sur les niveaux choisis par les élèves.*

Pièces à fournir pour valider l'inscription :

La présente fiche remplie et signée

Le paiement des cours en espèces ou chèques,

2 photos d'identité

1 certificat médical

Votre inscription et votre paiement signifient que vous certifiez être apte à la pratique de la danse. La responsabilité de Cohiba Salsa ne saurait être engagée pour tous problèmes de santé inhérents à cette pratique.

Le

Signature,
Précédée de la mention* manuscrite « lu et approuvé »

***En écrivant la mention « lu et approuvé » suivi de votre signature vous reconnaissez avoir pris bonne note du règlement intérieur et vous vous engagez à le respecter.**

Si inscription en couple : Nom et Prénom de
l'accompagnant :

Forfait Annuel (prix adhésion incluse)	Cotisation annuelle	Cotisation annuelle En couple (tarif pour une personne)	Cotisation annuelle étudiants
1 heure de cours par semaine	250 €	235 €	190 €
toutes heures de cours supplémentaires par semaine	+ 125 €	+ 117,50 €	+ 95 €
<u>TOTAL COTISATION ANNUELLE</u>			

Paiement :

- En espèces (en une seule fois)
- Par chèque : En 1 chèque (encaissement septembre ou octobre)
- En 3 chèques (débit différé : septembre ou octobre, et les 2 mois qui suivent le premier encaissement)
- En 6 chèques (débit différé : septembre ou octobre, et les 5 mois qui suivent le premier encaissement)